



19/03/2020

Dans cette période particulièrement difficile, le secteur belge des services de taxis et de location de voitures avec chauffeur fait tout leur possible, afin que les services de transport de personnes restent garantis à la population.

Nos chauffeurs, nos dispatcheurs et nos collaborateurs administratifs sont des héros silencieux qui veillent à ce que les citoyens parviennent à leur domicile ou à leur destination. Ils assurent aussi le transport du personnel soignant ou infirmier, des conducteurs de trains et autre personnel indispensable vers leur lieu de travail, et aident les personnes à mobilité réduite ou sans autre moyen de transport, en leur offrant une solution de mobilité.

Si des mesures ont déjà mises en place par les autorités, les entreprises et les travailleurs demandent que certaines mesures supplémentaires soient prises, afin de leur permettre de traverser cette période difficile.

La fédération patronale et les organisations syndicales du secteur lancent un appel au Gouvernement et aux Autorités compétentes pour prendre les mesures suivantes:

- a) **Report de paiement des prêts hypothécaires**
- b) **Les frais fixes des salariés posent un problème en ces temps de revenus limités, les partenaires sociaux demandent une suspension temporaire de l'obligation de paiements aux banques, aux compagnies d'assurance, aux fournisseurs de gaz et d'électricité**
- c) **Augmentez l'allocation de chômage temporaire (plus que le supplément de 5 euro).**
- d) **Prévoyez le paiement anticipé des congés payés aux ouvriers**
- e) **Contrats de transport adapté (transport vers organismes de soins ou de revalidation): demande au ministre fédéral des affaires sociales et de la santé de verser au transporteur un pourcentage (50 à 60 %) des budgets prévus pour le transport programmé et budgétisé (mais décommandé actuellement), faute de quoi on peut craindre des pertes d'emplois. La question est également adressée aux ministres régionaux, pour la partie du transport qui est régionalisée, comme le transport vers les centres de revalidation.**
- f) **Les partenaires sociaux lancent un appel aux Régions et aux villes et communes de Flandre et de Wallonie, afin qu'elles ne perçoivent la taxe communale annuelle liée à l'exploitation d'un service de transport rémunéré de personnes pour l'année 2020. La Région de Bruxelles a déjà été décidé de ne pas la percevoir en 2020**

Pierre Steenberghen
Secrétaire-Général
Groupement National des
Entreprises de Taxi (G.T.L.)
M : 0496 39 70 43
psteenberghen@gtl-taxi.be

Erik Maes
BTB-ABVV / UBT-FGTB T:
T :3/224 34 36
erik.maes@btb-abvv.be

Yves Toutenel
CSC-Transcom
yves.toutenel@acv-csc.be

Aurélien Carette
CGSLB
T : 02 558 51 50
aurelie.carette@cgsלב.be

